

Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Objectifs de la formation

Comprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Enjeux

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitation

Pré-requis

Être installé comme agriculteur

Déroulé

Apports théoriques et mises en situation:

Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)

Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées

Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques

Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?

Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Côtes d'Armor

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 05/10/2020

Tarifs

Adhérent 20€

Non adhérent 20€

Non agricole 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepayanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

repas partagé

Dates, lieux et intervenants

12 oct 2020

09:45 - 17:30 (7hrs)

A définir autour de Dinan

22100

Gildas Griveau

Conseiller sécurité MSA Armorique

Co-organisateur(s)

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))